

Le vote électronique est-il démocratique ?

- INTERVENANTS :**
- **Monsieur PHILIPS (Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale)**
 - **Madame FENERBERG (Association Pour EVA)**
 - **Un représentant du service public fédéral, service informatique**

La Belgique est un des premiers pays du monde à avoir utilisé l'informatique pour les élections.

Les systèmes utilisés arrivent au terme de leur contrat (fin 2008) et les autorités responsables des élections ont décidé de préparer l'avenir du vote électronique.

Elles ont confié à un Consortium d'universités belges une étude sur les différents systèmes utilisés dans le monde afin d'en analyser les avantages et les inconvénients.

En résumé, pour les élections du 7 juin 2009, le Ministre de l'Intérieur va adresser un courrier à chaque commune pour leur demander si elles souhaitent encore recourir à ces systèmes ou si elles préfèrent revenir à l'utilisation des bulletins de vote en papier.

En ce qui concerne le futur du vote électronique en Belgique, le Gouvernement est chargé du développement d'un nouveau système de vote électronique permettant la délivrance d'un bulletin papier. Ce nouveau système de vote pourra, après avoir réussi les tests techniques et après avoir fait ses preuves au niveau du contrôle démocratique et des coûts, être expérimenté.

Les arguments pour le vote électronique sont :

- Une plus grande rapidité dans l'obtention des résultats
- Des économies financières
- Moins de personnes nécessaires au processus électoral

Position de l'association POUR EVA (Association de citoyens Pour une Éthique du Vote Automatisé)

Il s'agit d'une position de principe car le vote automatisé remet en question deux des fondements de notre système de démocratie représentative : le contrôle des opérations électorales par les électeurs et la garantie du secret du vote.

Selon EVA, avec le vote électronique, les électeurs ne sont plus en mesure de surveiller les élections car le système de vote automatisé introduit un intermédiaire incontrôlable et pose de nombreuses questions :

- Notre "bulletin magnétique" est-il vierge ?
- Notre vote est-il bien sur notre carte magnétique ?
- L'urne électronique ne modifie-t-elle pas notre vote ?
- Qui surveille encore les dépouillements ?
- Qui garantit le bon fonctionnement de ces systèmes ?
- Quelle confiance pouvons-nous encore accorder aux opérations électorales ?

Dans le cadre des rencontres citoyennes et des actions d'éducation permanente coordonnées par la Fédération des Maisons de la Laïcité,

Une réflexion d'actualité et une information citoyenne d'importance...

« LE VOTE ELECTRONIQUE EST-IL DEMOCRATIQUE ? »

Mardi 07 octobre à 19h00

38 rue de Veeweyde à 1070 Anderlecht